



FORMULAIRE D'AUTO-INSPECTION DES RÉSIDENCES

Le schéma de couverture de risque en incendie de la MRC de Pontiac, lequel a été adopté par votre municipalité, exige l'inspection de tout bâtiment afin de vérifier que les avertisseurs de fumée soient :

- ✓ situés aux bons endroits (Il doit y en avoir un (1) par étage);
- ✓ en bon état de fonctionnement;
- ✓ pas arrivé à expiration (un avertisseur de fumée a une durée de vie de 10 ans).

Si vous êtes dans les limites du village, nous vous demandons de contacter votre municipalité afin de prendre un rendez-vous. Si vous êtes à l'extérieur des limites du village, veuillez remplir les champs d'informations ci-dessous et nous retourner le formulaire électroniquement. Vous pouvez aussi imprimer le formulaire pour le retourner en personne ou par la poste à votre municipalité à l'attention du Chef pompier.

VEUILLEZ FOURNIR LES INFORMATIONS SUIVANTES :

1. Avez-vous un avertisseur de fumée sur chaque étage de votre résidence? Oui ___ Non ___
2. Avez-vous vérifié votre avertisseur ce mois-ci? Oui ___ Non ___
3. Avez-vous changé la pile de votre avertisseur cette année? Oui ___ Non ___
4. Avez-vous remplacé vos avertisseurs de fumée dans les 10 dernières années? Oui ___ Non ___
5. Quelle est(sont) la(les) date(s) d'expiration de vos avertisseurs? _____

6. Est-ce que vos avertisseurs de fumée sont installés selon les directives d'installation qui figurent au verso de ce document? Oui ___ Non ___
7. Si vous chauffez au bois, au mazout ou au propane ou avez un garage attaché, votre résidence est-elle équipée d'un avertisseur de monoxyde de carbone? Oui ___ Non ___

(Si vous avez répondu non à l'une des questions précédentes, ou si vous avez besoin d'assistance, veuillez contacter votre service de sécurité incendie local).

8. Avez-vous un extincteur portatif à la maison? Oui ___ Non ___
9. Y-a-t-il des personnes handicapées dans votre résidence? Oui ___ Non ___
Si oui, de quel genre d'handicap s'agit-il? _____

Nom (en lettre moulée) _____

Adresse de la résidence _____

Municipalité _____ Numéro de téléphone _____

Signature _____

Les avertisseurs de fumée

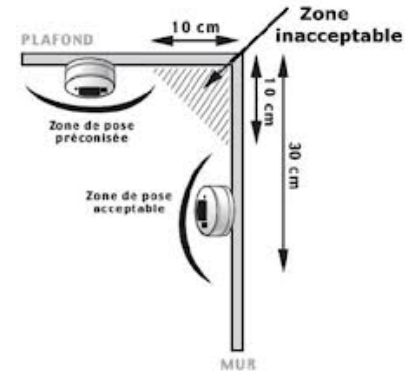
La présente est pour vous rappeler que la MRC de Pontiac a adopté, le 25 octobre 2011, un règlement pourvoyant à la prévention des incendies sur le territoire de la MRC de Pontiac (règlement #271-2021). En effet, tous les résidents doivent munir leurs bâtiments d'au moins un avertisseur de fumée (à pile ou électrique) sur chaque étage de leur résidence (principale et secondaire tels un chalet ou un camp de chasse) y compris le sous-sol et le grenier s'ils sont habitables.

Les avertisseurs de fumée doivent être installés soit :

- sur un mur à une distance variant entre 10 cm et 30 cm du plafond;
- au plafond à une distance 10 cm ou plus d'un mur.

N'oubliez pas de **changer la pile** au moins une fois par année ou lorsqu'un son d'avertissement se fait entendre. Veuillez prendre note qu'un avertisseur de fumée a une **durée de vie de 10 ans**.

Nous vous invitons fortement à consulter le règlement via le site internet de la MRC de Pontiac au <http://www.mrcpontiac.qc.ca/services/incendie/>.



Les avertisseurs de monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de Carbone (CO), aussi appelé le tueur silencieux, est un produit de combustion incomplète provenant d'un appareil à combustion au bois, au propane ou à l'huile qui ne fonctionne pas correctement. Un avertisseur de fumée ne détectera pas le CO. C'est pourquoi il est obligatoire d'installer au moins un avertisseur de CO dans votre résidence si vous utilisez l'un de ces appareils, ou si votre résidence est munie d'un garage attaché.

Les extincteurs d'incendie

Un extincteur d'incendie sert à éteindre un feu naissant qui ne menace pas votre sécurité. Il est fortement recommandé d'avoir un extincteur à la maison. D'ailleurs, dans les résidences situées à plus de 8 km d'une caserne incendie, il est obligatoire de se doter d'un extincteur portatif.

Si le feu se propage ou s'il y a présence de fumée importante, vous devez évacuer immédiatement votre maison et composer le 911.